



Francis Ngannou, ancien champion poids lourds de l'UFC, s'est engagé mardi avec la Professional Fighters League (PFL).

Ce qui semble plus intéressant est que le Predator, au sein de sa nouvelle organisation, a obtenu les garanties qu'il souhaitait.

Avec la PFL, Ngannou va, selon le quotidien New York Times, participer à un combat de boxe anglaise en 2023, et reviendra combattre en MMA au sein de sa nouvelle ligue en 2024.

Voici quelques-uns des termes du contrat en or qui lie le combattant Francis Ngannou à sa nouvelle organisation, La PFL.

- Deux ou trois combats seulement, dont le premier interviendra mi-2024
- **1 million minimum par combat**
- Francis **obtiendra une partie des profits générés** par l'organisation lorsqu'il participe à un événement
- Un salaire en tant qu'**ambassadeur du PFL**, notamment pour développer le sport sur le continent africain
- Le droit d'avoir **ses propres sponsors** dans la cage
- Aucune restriction s'il souhaite **effectuer un combat de boxe en dehors du PFL**

- Pas de clause restrictive, même s'il devient champion de l'organisation
- Un salaire minimum (potentiellement 1 million de dollars) pour ses adversaires